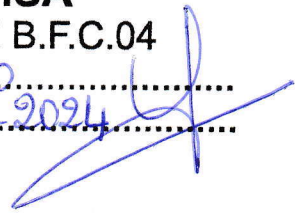


VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 14.50
du 09.01.2024



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE REGIONALE DE MORNE RAQUETTE 2024

29 & 30 JUIN 2024



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de MARTINIQUE organise le 29 & 30 JUIN 2024 avec le concours de la municipalité du VAUCLIN, une compétition automobile dénommée :

Course de côte Régionale de Morne-Raquette

Cette compétition compte pour : **Championnat de Martinique de la Montagne 2024 (coefficient 1)**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE** sous le numéro en date du

Comité d'organisation ASA MARTINIQUE

Mario UNN-TOC
Georges LUPON
Jacques-Olivier LUPON
Florian MARIE-LUCE
Olivier MIREDIN
Jérôme MARTIN
Rosette EURANIE
Loïc GAMBIE
Emmanuel LUPON
Guy-Raphaël PAIN

Secrétariat de la Slalom : **ASA MARTINIQUE**

BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

Tél. : +596 696 28 22 16

E-mail : asamartinique@gmail.com

Permanence de la Course de Côte : **le samedi 29 & Dimanche 30 Juin 2024**

-De 15h00 à 18h00 au Parc de vérifications administratives et techniques.

-De 08h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, au PC COURSE sur la ligne de départ.

Tél. : +596 696 28 22 16

Organisateur technique

Nom : ASA MARTINIQUE.....

Adresse : BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

Tél. : +596 696 28 22 16

E-mail : asamartinique@gmail.com

Les organisateurs respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	M.Patrick BAISLEAU Mme Victoire CINCINNATUS Mme Rosette EURANIE	Licence n° 115244 Licence n°11947 Licence n°37504
Directeur de Course Directeur de Course Adjoint	M Gaetan ABSALON. M. Jean-Claude CINCINNATUS.	Licence n°192313 Licence n°11937
Commissaires Techniques Responsable	M. Uriel UNN-TOC M. Henri LUCHEL	Licence n°18118 Licence n°24767
Chargé de la mise en place des moyens Secrétaire de meeting	M. Emmanuel LUPON M.	Licence n°185505 Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Roger PERNELLE.	Licence n°243855
Chargé des Commissaires de route	M.Thierry MAITREL.	Licence n°255070
Chronométrateurs	M. Jérôme CLEONIS	Licence n°194166

1.2P. HORAIRES

Parution du Règlement Particulier, le **Lundi 27 Mai 2024**, à 21h00

Clôture des engagements le lundi 24 Juin 2024 à 21h00.

Publication de la liste des engagés le mercredi 26 Juin 2024 à 19h00.

Vérifications administratives le 29 Juin 2024 de 14 h00 à 17h00.

Vérifications techniques le 29 Juin 2024 de 14h**10** à 17h**10**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 29 Juin 2024 à 18h15.

Briefing des commissaires le 30 Juin 2024 à 8h00

Briefing des pilotes le 30 Juin 2024 à 9h05.

Essais non chronométrés le 30 Juin 2024 à 9h30.

Essais chronométrés le 30 Juin 2024 à 10 h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 30 Juin 2024 à 10h30.

Course

- 1^{ère} montée le 30 Juin 2024 à partir de 13h00
- 2^{ème} montée le 30 Juin 2024 à partir de 14h00
- 3^{ème} montée 30 Juin 2024 à partir de 15h00
- 4^{ème} montée le 30 Juin 2024 à partir de 15h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à 16 heures 30 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le 30 Juin 2024 à partir de 17 heures 00 (*lieu communiqué par additif*).

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 Juin 2024 à 16 heures 30 au parc des vérifications.

Les réunions suivantes seront fixées par la ou le Président(e) du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 29 Juin 2024 de 14 heures à 17 heures (lieu précisé par additif).

Le concurrent participant à la course de côte, doit venir avec sa voiture et présenter :

- L'original de sa licence
- L'original de son permis de conduire
- la lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient pas au conducteur)
- le passeport technique et la fiche d'homologation du véhicule.
- et des titres de circulation de la voiture.

Les pilotes se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes prévues aux prescriptions générales de la FFSA.

Vérifications techniques le 29 Juin 2024 de 14 heures 10 à 17 heures 10 (lieu précisé par additif).

Le concurrent doit présenter :

- le passeport technique
- la fiche d'homologation de la voiture (complète)
- le casque + Hans
- la combinaison
- les gants.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage CCC Diagnostic, Z.I. Cocotte Canal, Ducos.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **29 Juin 2024 à 17 h 10.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue **29 Juin 2024 à 16 heures 30.**

Les voitures demeureront en parc fermé (lieu précisé par additif) jusqu'au dimanche 30 Juin 2024 à l'heure du départ en caravane jusqu'au lieu de la course. Toute voiture autorisée à quitter le parc fermé sera soumise à de nouvelles vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. La réunion d'avant course obligatoire aura lieu le mercredi 26 Juin 2024 (lieu précisé par additif).
2. Un contrôle anti-dopage et alcoolémie pourra être réalisé à tout moment de la compétition avec sanctions si résultat positif.
3. **Les reconnaissances sont strictement interdites sur le parcours à bord d'un véhicule engagé à la compétition ou qui viendrait à l'être. Les essais sont strictement interdits à partir de la parution du règlement particulier (c'est-à-dire le 27 Mai 2024).**

4. **Paiements des amendes :**

Toutes les amendes infligées aux concurrents devront être payées au plus tard :

- **Avant le début des vérifications**
- **Avant le départ du parc fermé le DIMANCHE 30 Juin 2024**

En cas de non paiement, le pilote se verra refuser le départ sans aucun remboursement possible.

Remboursements : Conformés à la réglementation standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 2BIS

Pourra se voir infliger les sanctions prévues à l'article 2, tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique), qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nuï aux intérêts supérieurs du sport automobile et/ou notamment :

- Par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers.
- Qui aura un comportement dangereux en compétition ou aux essais.

Conforme au règlement disciplinaire F.F.S.A. 2020

ARTICLE 12.1 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les commissaires sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

- ASAM BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex. asamartinique@gmail.com Tél. : 0696 28 22 16 (LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT EN LIGNE EST A PRIVILEGIER).

- **le mardi de 19 heures 00 à 21 heures (local Baie des Tourelles) jusqu'au lundi 24 Juin 2024 (minuit le cachet de la poste faisant foi).**

Les droits d'engagement sont fixés à **180€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et **360 €** sans cette publicité.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, **le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.** Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 30

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **Course de côte régionale de Morne Raquette** a le parcours suivant : **D5 / D18**.

La course se déroulera en **4 montées chronométrées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Le départ sera donné sur la **D5 après la croisée Coulée d'Or / Morne Raquette**.

Arrivée : L'arrivée sera jugée sur la **D18 avant l'intersection D18 / D32**.

Pente moyenne : **8 %**

Longueur du parcours : 1 km 620

Modalités de retour au départ : en caravane par le directeur de course ou le responsable sécurité après la dernière voiture de la vague.

Parc de départ : **100m et plus avant la ligne de départ sur la D5**

Parc d'arrivée : **150m après la ligne d'arrivée sur la D18 avant l'intersection.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ : **Bourg du VAUCLIN – D5 – D18 – D32.**

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 150m avant la ligne de départ

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Voir règlement standard des courses de côte.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur les **200 premiers mètres de la D5** avant la ligne de départ.

Les remorques devront être garées (**lieu communiqué par additif**).

Voir règlement standard des courses de côte.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à **150m après la ligne d'arrivée sur la D18**.

Voir règlement standard des courses de côte.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Lieu précisé par additif.**
- pendant les essais et la course seront placés au départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **au parc fermé d'arrivée.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Permanences de la Course de Côte : **Les 29 & 30 Juin 2024**

- De 13h00 à 17h30 au Parc de Vérifications.
 - De 08h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, au PC course sur la Ligne de départ.
- Téléphone permanence n° **0696 28 22 16**.

CENTRE DE SECOURS LE PLUS PROCHE : HOPITAL P. ZOBDA QUITMAN - LA MEYNARD - FDF

TEL : 0596.55.20.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P ESSAIS

Voir règlement standard des courses de côte

Essais chronométrés le **30 Juin 2024 à 10h00**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **30 Juin 2024 à 10 heures 30**.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des commissaires de route le 30 Juin 2024 à 8h00 sur la ligne de départ.

La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire.

La conférence aux pilotes (briefing oral) aura lieu sur la ligne de départ le **30 Juin 2024 à 9h05**.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.2 Dispositions générales aux contrôles

7.2.11P Signes distinctifs des officiels

- Commissaires de route ... Chasuble orange
- Chargé des relations avec les concurrents.... Chasuble rouge
- Directeur de Course..... Chasuble rouge.
- Commissaire technique.... Chasuble noire
- Médecin..... Chasuble blanche.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture **(Interdit)**.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. PRIX

Seront récompensés au moins :

Les 3 premiers du scratch,

Les Premiers de groupe,

Les Premiers de classe (non cumulable avec le précédent).

La remise des prix se déroulera le 30 Juin 2024 à partir de 17 heures 00 (lieu communiqué par additif) tenue correcte exigée. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les pilotes classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 14-50
du 09.01.2024



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

COURSE DE COTE REGIONALE DE MORNE RAQUETTE 2024

29 & 30 JUIN 2024



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de MARTINIQUE organise le 29 & 30 JUIN 2024 avec le concours de la municipalité du VAUCLIN, une compétition automobile dénommée :

Course de côte Régionale de Morne-Raquette

Cette compétition compte pour : **Championnat de Martinique de la Montagne 2024 (coefficient 1)**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTE** sous le numéro en date du

Comité d'organisation ASA MARTINIQUE

Mario UNN-TOC
Georges LUPON
Jacques-Olivier LUPON
Florian MARIE-LUCE
Rosette EURANIE
Emmanuel LUPON
Loic GAMBIE
Olivier MIRE DIN
Guy-Raphaël PAIN

Secrétariat de la Course de côte : **ASA MARTINIQUE**

BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.
Tél. : +596 696 28 22 16
E-mail : asamartinique@gmail.com

Permanence de la Course de Côte : **le samedi 29 & Dimanche 30 Juin 2024**

- De 15h00 à 18h00 au Parc de vérifications administratives et techniques.
 - De 08h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, au PC COURSE sur la ligne de départ.
- Tél. : +596 696 28 22 16

Organisateur technique

Nom : **ASA MARTINIQUE**.....

Adresse : **BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.**
Tél. : +596 696 28 22 16
E-mail : asamartinique@gmail.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.Patrick BAISLEAU	Licence n° 115244
Commissaires Sportifs	Mme Victoire CINCINNATUS	Licence n°11947
	Mme Rosette EURANIE	Licence n°37504
Directeur de Course	M Gaetan ABSALON.	Licence n°192313
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Claude CINCINNATUS.	Licence n°11937
Commissaires Techniques Responsable	M. Uriel UNN-TOC	Licence n°18118
	M. Henri LUCHEL	Licence n°24767
Chargé de la mise en place des moyens	M. Emmanuel LUPON	Licence n°185505
Secrétaire de meeting	M.	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Roger PERNELLE.	Licence n°243855
Chargé des Commissaires de route	M.Thierry MAITREL.	Licence n°255070
Chronométreurs	M. Jérôme CLEONIS	Licence n°194166

1.2P. HORAIRES

Parution du Règlement Particulier, le **Lundi 27 Mai 2024**, à 21h00

Clôture des engagements le **lundi 24 Juin 2024** à 21h00.

Publication de la liste des engagés le **mercredi 26 Juin 2024** à 19h00.

Vérifications administratives le **29 Juin 2024** de 14 h00 à 17h00.

Vérifications techniques le **29 Juin 2024** de 14h**10** à 17h**10**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Samedi 29 Juin 2024** à 18h15.

Briefing des commissaires le **30 Juin 2024** à 8h00

Briefing des pilotes le **30 Juin 2024** à 9h05.

Essais non chronométrés le **30 Juin 2024** à 9h30.

Essais chronométrés le **30 Juin 2024** à 10 h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **30 Juin 2024** à 10h30.

Course

- 1^{ère} montée le **30 Juin 2024** à partir de 13h00
- 2^{ème} montée le **30 Juin 2024** à partir de 14h00
- 3^{ème} montée **30 Juin 2024** à partir de 15h00
- 4^{ème} montée le **30 Juin 2024** à partir de 15h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à 16 heures 30 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le **30 Juin 2024** à partir de 17 heures 00 (*lieu communiqué par additif*).

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 Juin 2024 à 16 heures 30 au parc des vérifications.

Les réunions suivantes seront fixées par la ou le Président(e) du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 29 Juin 2024 de 14 heures à 17 heures (lieu précisé par additif).

Vérifications techniques le 29 Juin 2024 de 14 heures 10 à 17 heures 10 (lieu précisé par additif).

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage CCC Diagnostic, Z.I. Cocotte Canal, Ducos.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAM BP 707 - 97207 – Fort-de-France Cedex.

asamartinique@gmail.com Tél. : 0696 28 22 16

(LA PROCEDURE D'ENGAGEMENT EN LIGNE EST A PRIVILEGIER).

le mardi de 19 heures 00 à 21 heures (local Baie des Tourelles) jusqu'au lundi 24 Juin 2024 (minuit le cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à **180 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et **360 €** sans cette publicité.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, **le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.** Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 10

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures"). Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition. Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **Course de côte régionale de Morne Raquette** a le parcours suivant : **D5 / D18**.

La course se déroulera en **4 montées chronométrées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Le départ sera donné sur la **D5 après la croisée Coulée d'Or / Morne Raquette**.

Arrivée : L'arrivée sera jugée sur la **D18 avant l'intersection D18 / D32**.

Pente moyenne : **8 %**

Longueur du parcours : 1 km 620

Modalités de retour au départ : en caravane par le directeur de course ou le responsable sécurité après la dernière voiture de la vague.

Parc de départ : **100m et plus avant la ligne de départ sur la D5**

Parc d'arrivée : **150m après la ligne d'arrivée sur la D18 avant l'intersection**.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ : **Bourg du VAUCLIN – D5 – D18 – D32**.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 150m avant la ligne de départ

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Voir règlement standard des courses de côte.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur les **200 premiers mètres de la D5** avant la ligne de départ.

Les remorques devront être garées (**lieu communiqué par additif**).

Voir règlement standard des courses de côte.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à **150m après la ligne d'arrivée sur la D18**.

Voir règlement standard des courses de côte.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Lieu précisé par additif**.
- pendant les essais et la course seront placés au départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **au parc fermé d'arrivée**.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Permanences de la Course de Côte : **Les 29 & 30 Juin 2024**

- De 13h00 à 17h30 au Parc de Vérifications.
 - De 08h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, au PC course sur la Ligne de départ.
- Téléphone permanence n° **0696 28 22 16.**

CENTRE DE SECOURS LE PLUS PROCHE : HOPITAL P. ZOBDA QUITMAN - LA MEYNARD - FDF

TEL : 0596.55.20.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P ESSAIS

Voir règlement standard des courses de côte

Essais chronométrés le **30 Juin 2024 à 10h00.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **30 Juin 2024 à 10 heures 30.**

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des commissaires de route le 30 Juin 2024 à 8h00 sur la ligne de départ.

La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire.

La conférence aux pilotes (briefing oral) aura lieu sur la ligne de départ le 30 Juin 2024 à 9h05.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.2 Dispositions générales aux contrôles

7.2.11P Signes distinctifs des officiels

- Commissaires de route ... Chasuble orange
- Chargé des relations avec les concurrents.... Chasuble rouge
- Directeur de Course..... Chasuble rouge.
- Commissaire technique.... Chasuble noire
- Médecin..... Chasuble blanche.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture **(Interdit).**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. PRIX

Seront récompensés au moins :

Les 3 premiers du scratch,

Les Premiers de groupe,

Les Premiers de classe (non cumulable avec le précédent).

Un classement séparé pour les voitures Classic de compétition.

La remise des prix se déroulera le 30 Juin 2024 à partir de 17 heures 00 (lieu communiqué par additif) tenue correcte exigée. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les pilotes classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.